

République française
Département de la Haute-Corse

COMMUNE DE PRUNELLI-DI-CASACCONI
Séance du 05 avril 2023

Membres en exercice : 10	Date de la convocation : 31/03/2023
Présents : 6	<i>L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Christiane MARIOTTI</i>
Votants : 8	Présents : Christiane MARIOTTI, Paul Jean AGOSTINI, Jean-Pierre ROCCHI, François CAVECCHIO, Jean-Paul MATTEI, Antoine ORSONI
Pour : 7	Représentés : Paul COLOMBANI par Christiane MARIOTTI, Jean-Louis FILIPPI par François CAVECCHIO
Contre : 0	
Abstentions : 1	Excusés : Pierrick NANNINI Absents : Marie Paule GIRONI
	Secrétaire de séance : Christiane MARIOTTI

Objet : Pose de compteurs d'eau par quartiers pour mieux détecter les fuites sur le réseau d'eau - DE_2023_006

Dans le but de préserver la ressource en eau de la commune le Maire propose de faire poser un compteur par secteur ou hameau : Fontanicchia/Ritundu, fond du village, Petracoli/Vergala/Casone, Pughjale, Cantone et Guazza, soit 6 compteurs.

Cela permettrait de mieux repérer d'éventuelles fuites sur le réseau et ainsi d'améliorer le rendement de celui-ci.

Une estimation des travaux comprenant l'ouverture et le comblement des tranchées nécessaires aux raccordements, les regards béton avec tampon en fonte, la fourniture et la pose des compteurs s'élève à 13 000 € HT.

Par ailleurs, le compteur situé sur la conduite de distribution de l'eau ayant été posé depuis plus de dix ans, il doit être remplacé.

En effet, selon les prescriptions de l'Agence de l'Eau, les dispositifs de mesure doivent faire l'objet d'un diagnostic de fonctionnement tous les 7 ans par un organisme habilité ou être remis à neuf tous les 9 ans.

Le devis relatif à ce remplacement de matériel s'élève à 1 300,00 €.

Madame le Maire propose de solliciter une aide à hauteur de 80 % de ces travaux auprès de la Collectivité de Corse au titre de la dotation quinquennale.

Le Conseil municipal est invité à délibérer et à arrêter le plan de financement de ces travaux.

Les Conseillers municipaux se prononcent favorablement sur la proposition du Maire et le devis présenté. Par son représentant, Monsieur Jean-Louis Filippi a fait savoir qu'en cas d'absence d'un devis comparatif, il s'abstient.

Le plan de financement s'établit comme suit :

- subvention de la Collectivité de Corse sur la dotation quinquennale	80 %
- Part communale	20 %

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la commune.

Le Maire, Christiane Mariotti



SOUS-PREFECTURE DE CORSE
Date de réception de l'AR: 12/04/2023
02B-212002505-20230405-DE_2023_006-DE